

15/10/2008

**Site de la Convention
Compte-rendu de la réunion de concertation
du 22 septembre 2008**

1. Calendrier des déménagements

Sauf exception, les opérations se dérouleront en fin de semaine, du vendredi au dimanche (soit 6 week-ends du 16 janvier au 22 février). Les agents quitteront leur bureau le jeudi soir et rejoindront leurs nouveaux locaux le lundi matin.

La CGT et la CFDT s'étonnent de la phase de transit prévue pour plusieurs services et demandent s'il ne serait pas possible d'éviter que ces derniers effectuent plusieurs déménagements. C'est notamment le cas de la MAIONG qui se trouve pourtant aux Invalides.

L'administration répond qu'elle limitera autant que possible les doubles déménagements mais souligne que la dernière phase des travaux (niveau de la halle centrale) ne sera achevée qu'à l'été 2009. Certains services de la DGCID ne pourront donc pas rejoindre directement leurs bureaux définitifs et occuperont à titre transitoire ceux de la DFAE qui rejoindra le site de la Convention quand les travaux seront terminés.

En ce qui concerne la MAIONG, il est nécessaire qu'elle déménage dans la première vague pour laisser disponibles les locaux qui seront affectés aux ambassadeurs « thématiques ».

2. Effectifs

Le total des effectifs qui rejoindront le site de la Convention est évalué entre 1.250 et 1.300 agents. En revanche, des changements sont intervenus en ce qui concerne les services qui seront hébergés à la Convention : le cabinet Joyandet et la Direction générale de la mondialisation (agents de la DE, de la DGCID et de NUOI/EC) seront hébergés sur le site de la Convention et les ambassadeurs thématiques rejoindront pour l'essentiel le site des Invalides.

Les locaux du bd des Invalides seront conservés jusqu'à la fin des travaux au quai d'Orsay (2011/2012). Les bureaux d'Issy-les-Moulineaux resteront occupés par la DSI jusqu'en 2011, ce qui laissera le temps nécessaire aux travaux dans le centre enterré du quai d'Orsay. Enfin, le site de Lowendal devrait être conservé jusqu'en 2011.

3. Répartition des espaces

Le cabinet Kéréon affirme que la répartition initiale a été revue et que le nombre d'agents par bureau a été réduit. 20% des agents occuperont un bureau individuel et 23% un bureau de 3 personnes. Le cloisonnement perpendiculaire au couloir de circulation sera complet. En ce qui concerne le cloisonnement sur le couloir, il a été renforcé de manière à éviter des face-à-face de bureaux partagés.

Site Internet : www.cfdt-mae.fr

L'administration rappelle la clause de rendez-vous (demandée par la CFDT) qui permettra de faire un bilan six mois après l'aménagement.

La CFDT rappelle son opposition de principe aux espaces partagés, compte tenu des nuisances qui en découlent et des risques accrus d'absentéisme. Elle demande des précisions sur les espaces de réception qui ont été prévus (nombre et équipement) et sur la consultation menée avec les agents.

L'administration indique que le nombre de box d'entretiens a été parfois réduit pour accroître, à la demande des services, le nombre de bureaux individuels. Elle souligne que si le nouveau site se caractérise par ses qualités architecturales, « il implique aussi un effort d'adaptation à un environnement de travail lui aussi différent et à une surface plus contrainte que dans les sites de départ ». Le marché relatif au cloisonnement est en cours mais il n'est pas envisageable de faire des modifications avant la clause de rendez-vous. Le coût total des travaux d'aménagement s'élève à 31 millions d'euros.

Autres espaces :

En réponse aux différentes questions, l'administration précise que :

- le centre de conférences fait partie de la deuxième tranche de travaux et ne sera prêt qu'à l'été 2009 ;
- le dispensaire sera hébergé pendant six mois dans un Algeco ;
- le parking deux roues comportera environ 75 à 80 places ; on peut prévoir qu'environ une centaine de places de voitures seront disponibles pour les services (outre les places réservées aux véhicules de l'administration et à ceux des prestataires) ;
- le dernier étage du parking sera transformé en espace de stockage ;
- un espace pour les agents de passage est prévu dans les locaux de la DRH ; il sera peut-être possible d'accorder plus d'espace à cet accueil ultérieurement ;
- chaque organisation syndicale disposera, dans le cadre de la deuxième tranche de travaux d'un bureau de 15 m² et il y aura également une salle intersyndicale ; cette répartition est conforme aux textes ; les espaces pour les panneaux syndicaux ne sont pas encore délimités. Dans un premier temps, l'administration s'efforcera de dégager un espace sur les locaux de la DFAE ;
- deux bornes d'accueil sont prévues ; la répartition des équipes d'accueil sur l'ensemble des sites est actuellement à l'étude ;
- un compromis est en vue sur la question d'une éventuelle utilisation partielle d'un bâtiment annexe par la mairie du 15^{ème} arrondissement ;

La CFDT indique qu'elle demandera ultérieurement à bénéficier de plus d'espace sur le site de la Convention où se trouveront beaucoup d'agents. Elle demande également des locaux au quai d'Orsay et à la Courneuve.

4. restauration

L'administration indique que la restauration collective sera opérationnelle sur le site de la Convention dès le début janvier. Une restauration collective sera ouverte rue la Pérouse jusqu'à la fin janvier. Les agents travaillant bd Saint-Germain pourront aller déjeuner au ministère de la défense. Ceux du bd des Invalides pourront aller au ministère de l'agriculture. Un aménagement technique pour prendre en compte les délais supplémentaires dans le cadre du contrôle des horaires est à l'étude.

Un restaurant-club pouvant accueillir une cinquantaine de personnes est prévu dans la deuxième tranche de travaux./.